



Président

President

Ottawa, Ontario  
K1A 0K9

Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9

L'honorable Geoff Regan, C.P., député  
Président, Comité spécial sur les relations sino-canadiennes  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

20 mai 2021

Monsieur Regan,

Le 10 mai 2021, le Comité spécial sur les relations sino-canadiennes mis sur pied par la Chambre des communes a adopté la motion suivante :

- *Que les documents non-expurgés de l'Agence de santé publique du Canada soient remis au légiste et conseiller parlementaire dans les 10 jours qui suivent pour qu'il en évalue la teneur et, si les documents ne sont pas fournis, que le comité fasse rapport à la Chambre de ce qui suit : Votre Comité recommande qu'un ordre de la Chambre soit émis pour tous les renseignements et tous les documents, sous le soin, la garde ou le contrôle de l'Agence de la santé publique du Canada et organisations subsidiaires, concernant le transfert des virus Ebola et Henipah à l'Institut de virologie de Wuhan en mars 2019 et la révocation subséquente des cotes de sécurité et le congédiement de la Dre Xiangguo Qiu et Keding Cheng, à condition que : (a) ces documents soient déposés, dans les deux langues officielles, auprès du légiste et conseiller parlementaire au plus tard deux semaines après l'approbation de cette recommandation par la Chambre; (b) le légiste et conseiller parlementaire discute avec le Comité, lors d'une réunion à huis clos, de tous les renseignements obtenus qui pourraient, selon lui, compromettre la sécurité nationale ou divulguer des détails d'une enquête criminelle en cours, mise à part l'existence d'une enquête, afin que le Comité puisse déterminer quels renseignements peuvent être dévoilés lors d'une réunion publique.*

Cette motion faisait suite à la production, le 20 avril 2021, d'une série de documents par l'Agence de la santé publique du Canada en réponse à la motion du 31 mars 2021 du Comité. Ces documents étaient partiellement caviardés; le Comité a été informé que d'autres documents, entièrement caviardés, ne lui étaient pas divulgués.

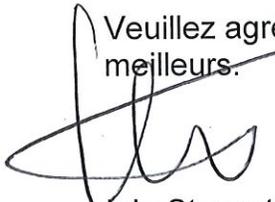
.../2

Comme je l'ai mentionné dans ma lettre du 20 avril au légiste, à ma connaissance le fait que les virus Ebola et Henipah ont été transférés à l'Institut de virologie de Wuhan par le Laboratoire national de microbiologie n'est pas lié au départ de ces deux employés de l'Agence de la santé publique du Canada. De plus, comme il en a été question lors de la comparution du 10 mai, D<sup>r</sup> Guillaume Poliquin a souligné qu'il n'y a aucun lien entre ces virus et le virus SARS-CoV-2.

Il demeure que les documents et les renseignements précédemment produits ont été soigneusement examinés afin de garantir la divulgation la plus complète possible. Le caviardage a été fait en tenant compte des lois, des responsabilités et des considérations d'intérêt public. Comme demandé, nous avons réexaminé ces documents, et avons convenu que nous pouvons transmettre des renseignements supplémentaires. Les documents ci-joints comprennent donc des renseignements supplémentaires qui étaient auparavant caviardés, car sans pertinence à l'égard de la motion (la version en français suivra d'ici le vendredi 28 mai 2021). Toutefois, l'Agence de la santé publique du Canada demeure dans l'obligation de protéger certains renseignements de nature délicate, notamment ceux qui touchent la sécurité nationale et la protection de la vie privée des employés.

Nous partageons l'intérêt du Comité pour un gouvernement ouvert et public, d'une manière qui protège adéquatement les renseignements de nature délicate, notamment ceux sur la sécurité nationale. C'est pourquoi nous soulignons que le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) a été créé pour étudier des questions de ce genre, tout en assurant les mesures de protection appropriées. Les membres de ce comité proviennent des deux Chambres du Parlement, possèdent les autorisations de sécurité appropriées et ont le droit explicite de consulter des renseignements à diffusion restreinte. Nous serions heureux d'examiner davantage cette possibilité avant avec vous.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Iain Stewart

c.c. M. Phillippe Dufresne, légiste et conseiller parlementaire  
Chambre des communes